



## **Déclaration du colloque sur le racisme et la discrimination**

### ***Pour un Québec fier de ses relations avec les Premiers Peuples : politique et plan d'action pour contrer le racisme***

#### **CONSIDÉRANT :**

- La Déclaration et le Programme d'action adoptés à la *Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée* (CMCR) qui a eu lieu à Durban en 2001
- *La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 13 septembre 2007*
- Les Chartes des droits de la personne du Canada et du Québec
- Les 26 principes fondamentaux de coexistence pacifique de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador adoptés le 19 mai 1998
- Le colloque, *Pour un Québec fier de ses relations avec les Premiers Peuples*, qui constitue un événement déclencheur en vue de l'adoption d'une politique et d'un plan d'action de lutte contre le racisme à l'égard des Autochtones

#### **IL EST PROPOSÉ QUE :**

L'Assemblée de Premières Nations du Québec et de Labrador, la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté et son Observatoire international sur le racisme et les discriminations demandent au gouvernement du Québec, en concertation avec les peuples autochtones, de mettre en œuvre un processus d'élaboration d'une politique et d'un plan d'action pour contrer le racisme à l'égard des peuples autochtones.

Cette politique et ce plan d'action devraient notamment considérer les dimensions suivantes :

- L'indivisibilité des droits, soit le droit à l'égalité des personnes et le droit à l'autodétermination des peuples autochtones
- Les causes historiques et systémiques du racisme liées au colonialisme, qui expliquent la situation contemporaine des peuples autochtones
- Les manifestations du racisme dans les domaines de l'éducation, du travail, du logement, de la santé, des services sociaux, des médias, du système judiciaire, etc.
- Les conséquences du racisme sur les personnes et les collectivités
- Les instruments internationaux existants pour la protection des droits des peuples autochtones
- L'instauration d'un Mois de l'histoire des Premiers Peuples

Cette Déclaration a été adoptée le 22 mars 2011 à l'UQAM par :  
les membres du comité organisateur et les participants et participantes du colloque.